

SINISTRALITÉ AU TRAVAIL DANS L'INTÉRIM EN PAYS DE LA LOIRE **2023**

Qu'est-ce que l'intérim ? [Source : INSEE]

L'intérim (travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition d'entreprises utilisatrices des salariés de façon provisoire. Ils sont embauchés et rémunérés par l'entreprise de travail temporaire (ETT).

LES CHIFFRES CLÉS

Préambule méthodologique : le périmètre d'observation des statistiques présentées dans ce document est celui du code NAF 7820Z "Activités des agences de travail temporaire". Il comprend donc les intérimaires mais également le personnel administratif travaillant au sein de ces entreprises.

Les indices de sinistralité ne sont pas communiqués pour l'année 2020. En effet, la définition de ces indices consiste à rapporter la sinistralité au temps d'exposition au risque. En 2020, l'épidémie "covid" a eu pour conséquence un recours massif au chômage partiel, sans que les données disponibles permettent de faire la part des choses entre le dénombrement de salariés en activité et donc exposés au risque du dénombrement de salariés en chômage partiel.

1 | Le contexte [Acoss, Observatoire économique]

1 628
établissements employeurs
actifs au 31/12/2021



40 000
salariés embauchés au 31/12/2021
(Équivalents Temps Plein)

Un secteur très présent
sur la région

4 %

des salariés des Pays de la Loire
y travaillent



40 %
des salariés du secteur
travaillent dans une entreprise
de Loire-Atlantique



Le rôle de l'intérim dans l'économie [Source : observatoire-interim-recrutement.fr]

- **Variable d'ajustement des effectifs** face à l'évolution de l'activité des entreprises.
- **Indicateur macro-économique important**, annonciateur tant de crise que de reprise économique, à l'image de la situation observée durant l'année 2020.
- **Modalité de gestion des ressources humaines**, en particulier dans l'industrie, où toute embauche durable est conditionnée par un passage en intérim dans une logique de mise en situation.

Le Contrat à Durée Indéterminée Intérimaire ou CDII : une spécificité du secteur [Source : observatoire-interim-recrutement.fr]

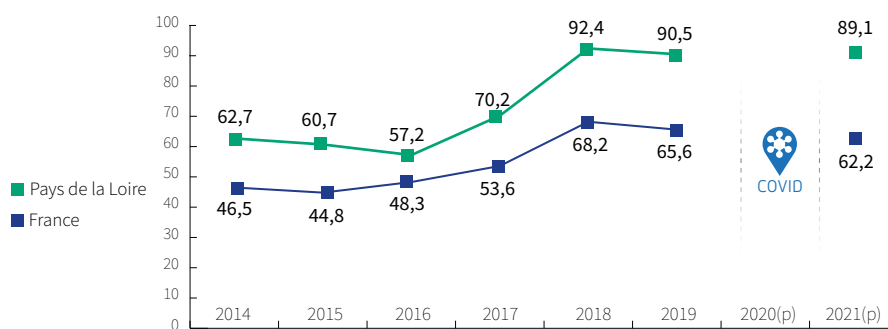
- Créé par l'accord de branche du 10 juillet 2013, il a pour objectif de sécuriser les parcours professionnels des salariés.
- Nouveau type de contrat qui permet de réaliser des missions d'intérim dans le cadre d'un CDI dont l'employeur est l'entreprise de travail temporaire.
- Il comporte à la fois des périodes de missions dans les entreprises utilisatrices et des périodes sans mission, appelées intermissions.
- En signant le CDII, le salarié intérimaire s'engage à accepter les missions confiées par l'ETT dès lors qu'elles correspondent aux 3 emplois définis dans le contrat, dans le respect d'un périmètre de mobilité et d'un niveau de rémunération minimum.

2 | La sinistralité Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) [Source : Carsat PDL]

■ Les Accidents du Travail

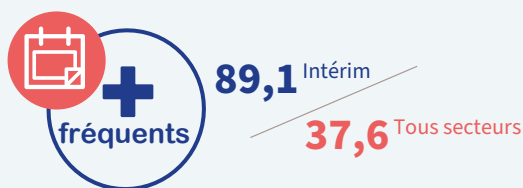


Un indice de fréquence très élevé en Pays de la Loire : 89 accidents pour 1 000 salariés

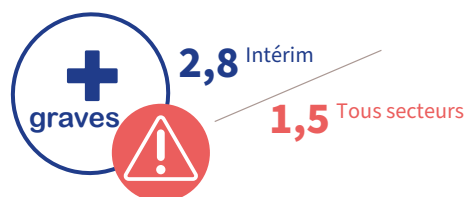


Des AT deux fois plus fréquents et plus graves dans l'intérim que la moyenne régionale tous secteurs confondus

Indice de fréquence¹



Taux de gravité²



¹ Indice de fréquence = (nb des accidents en premier règlement/effectif salarié) x 1 000

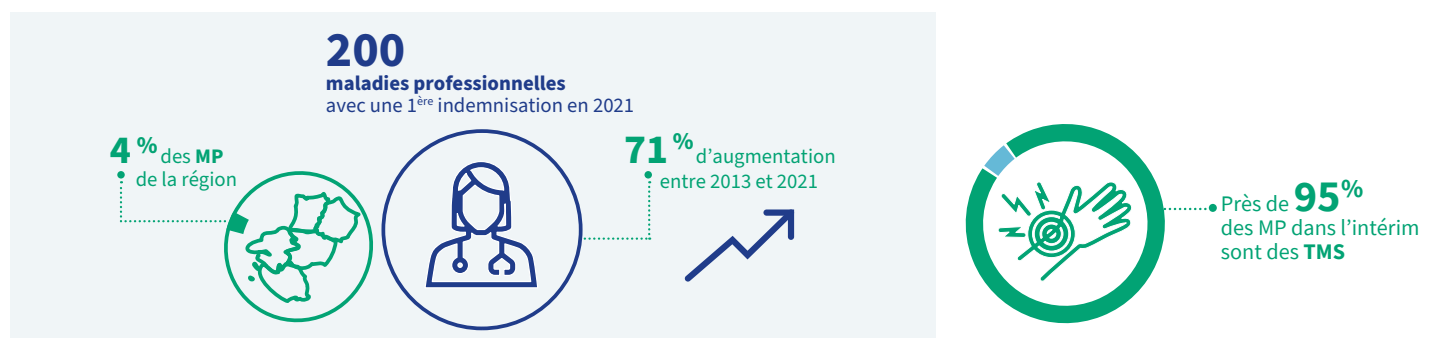
² Taux de gravité = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

Les secteurs les plus sinistrogènes

Exploitation des Déclarations d'Accident du Travail (DAT)
(échantillon de 8 375 DAT regroupant 2 380 SIRET distincts)



■ Les Maladies Professionnelles

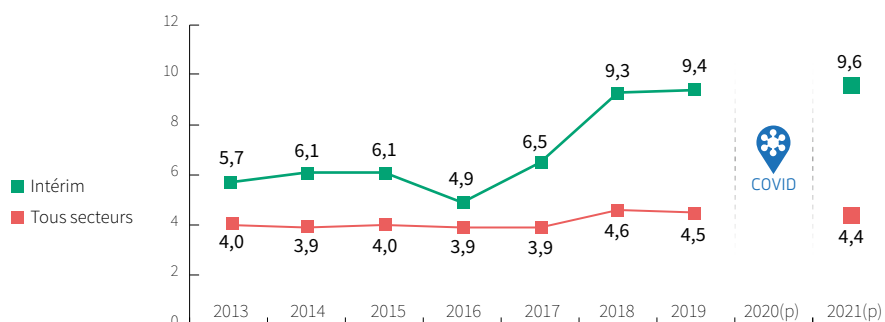


Maladies Professionnelles		Nb de MP avec une 1 ^{ère} indemnisation					% des MP en 2021
		2017	2018	2019	2020(p) ³	2021(p) ³	
Troubles musculo-squelettiques (TMS), dont :		138	196	189	166	190	95,5 %
057A	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures au travail	136	185	172	155	181	91,0 %
098A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	< 5	< 5	12	9	< 5	2,0 %
Autres		< 5	< 5	8	8	< 5	4,5 %
Total		142	200	197	174	199	100,0 %

■ Les Accidents de Trajet



Des ATrajet deux fois plus fréquents que la moyenne régionale : 9,6 ATrajet pour 1 000 salariés



³ (p)=données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)